

## **La non signature par l'Eglise Orthodoxe de la reconnaissance mutuelle du baptême.**

Pour l'Eglise Orthodoxe, le baptême est un sacrement, le sacrement par lequel nous sommes faits chrétiens ; c'est l'acte officiel d'entrée dans l'Eglise ; cet aspect sacramentel n'est pas partagé par toutes les Eglises signataires de la reconnaissance mutuelle. Le baptême est une nouvelle naissance en Jésus-Christ et le recevoir comme sacrement, c'est être uni au Seigneur et aux croyants ayant la même foi en tout lieu et en tout temps. L'Eglise Orthodoxe reconnaît tout baptême qui comme sacrement ont été réalisés avec l'eau, selon les commandements de Notre Seigneur Jésus-Christ au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, donc au nom de la Trinité. C'est en cela que le baptême-sacrement diffère avec le baptême de Jean-Baptiste. C'est au prêtre orthodoxe d'apprécier la valeur d'un baptême réalisé dans une autre confession. Le baptême est en effet accompagné d'une confession de la foi en Jésus-Christ notre Sauveur conformément au symbole de foi de Nicée-Constantinople. Cette référence est importante, car elle est un engagement pour la suite de la vie du baptisé. Lors de la cérémonie du baptême, deux autres sacrements sont présents : la chrismation ou confirmation et l'eucharistie. Même s'il y a reconnaissance de la validité du baptême, l'entrée en orthodoxie passe par l'administration de ces deux sacrements. Enfin, dans la mesure où avec les autres confessions chrétiennes, il n'y a pas de partage de la même coupe eucharistique, tout baptême reconnu doit être complété par ces deux sacrements. La non-signature n'est pas une non-reconnaissance systématique, mais le refus d'entrée en matière de façon générale et abstraite compte tenu de certains aspects spécifiques à ce qu'est le baptême pour l'Eglise Orthodoxe et qui ne sont pas pris en compte dans le texte proposé.